



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **MATIC CONSTRUCTION SARL**, Rue de la Blanche-rie 30, 1022 Chavannes-près-Renens
2. Déclaration de faillite: 13.07.2017
3. Suspension de faillite: 29.09.2017
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 16.10.2017
5. Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : la société a pour but l'exploitation d'une entreprise générale de construction, faux-plafonds, pose de parquets et carrelages, plâtrerie, peinture, sanitaire; tous travaux et commerce de tout bien, notamment dans le domaine de la rénovation, de l'isolation, de l'étanchéité, du terrassement, de la démolition et du nettoyage (pour but complet cf. statuts).

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne
021/316.65.14
1014 Lausanne Adm cant

03787513

